

COHONS SE LE DISE

Réunion publique d'information sur le zonage d'assainissement de la commune de Cohons – mercredi 18 décembre à 18h30 à la salle de convivialité



Pour rappel, une première étude de zonage d'assainissement, en commande groupée par la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaugonnais (CCAVM), a été réalisée en 2016 par le cabinet Elément 5 qui n'a traité que le volet de l'assainissement non collectif. La commune avait opté, avant enquête publique, par délibération en date du 6 Février 2017, pour un zonage communal en assainissement non collectif.

En raison de l'étude partielle de 2016, l'enquête publique n'a pas été initiée.

C'est pourquoi, fin 2023, la commune a mandaté le bureau d'études Verdi Ingénierie

BFC, basé à Epinal, pour la réalisation de son étude de zonage d'assainissement collectif et non collectif.

Néanmoins, en l'absence d'un système de traitement sur la commune, l'ensemble des habitations relève actuellement de la réglementation de l'assainissement non collectif.

Depuis janvier 2024, la Commune a reçu une assistance technique réunissant les personnes et organismes compétents (Conseil Départemental, Agence de l'Eau, DDT) ainsi que le soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du département de la Haute-Marne.

Cette étude, qui s'est déroulée en 3 phases de janvier à décembre 2024, a permis :

- d'actualiser les données relatives aux systèmes d'assainissement communaux,
- de réaliser des investigations et mesures sur les réseaux,
- de définir différentes actions à mener pour une mise en conformité de l'assainissement communal et des assainissements individuels,
- de proposer un programme hiérarchisé de travaux,
- de définir le zonage d'assainissement à l'échelle du territoire communal à soumettre en enquête publique en début d'année 2025.

Le conseil municipal, par délibération du 20 septembre 2024, a retenu le scénario visant à mettre en place de l'assainissement collectif sur la commune.

Cependant, 4 zones situées à l'écart de l'aire urbaine relèveraient de l'assainissement non collectif (jardins suspendus, écart du Foulot, aire de camping-car et la zone à urbaniser).

Vous pouvez prendre connaissance de la plaquette d'information sur l'étude de zonage d'assainissement de Cohons qui vous a été distribuée dimanche 8 décembre.

La réunion publique du mercredi 18 décembre à 18h30 à la salle de convivialité, en présence du cabinet Verdi, a pour objet d'expliquer ce projet de zonage d'assainissement retenu sur la commune et de répondre à vos interrogations.

Lors de l'enquête publique, prévue début 2025, les administrés pourront alors se rendre à la mairie pour y inscrire leurs remarques sur un registre mis à leur disposition ou bien les transmettre au commissaire enquêteur lors de ses jours de permanence.

Suite à cette enquête publique, le conseil municipal approuvera le zonage d'assainissement par délibération.



Eau du robinet : eau conforme – actions en faveur de la reconquête de l'eau potable au captage prioritaire de Silière

La dernière analyse effectuée le 18 novembre 2024 fait état d'une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur avec notamment un taux de nitrates de 32 mg/l (limite de qualité maximale de 50 mg/l).

Les actions liées à la potabilité pérenne de la ressource du captage de Silière se poursuivent en concertation avec les organismes compétents, la CCAVM, la chambre d'agriculture qui accompagnent les agriculteurs.

Noël des familles – samedi 21 décembre à partir de 15h à la salle de convivialité



La municipalité organisera samedi 21 décembre un après-midi convivial, ouvert à tous, et destiné aux enfants du village : bambins, maternelles et primaires en présence des parents et grands-parents.

Le père Noël arrivera vers 15h45 pour distribuer bisous, bonté, cadeaux et places de cinéma au Familial à Chalindrey puis partager le goûter.

Une **crèche**, installée par des villageois, sera visible à l'**église de la Nativité de Cohons**, à partir de la mi-décembre en journée.

Les illuminations de Noël ont été accrochées par l'Amicale des Bénévoles de Cohons en complément de décorations sur la place communale par des parents et des décorations installées par le nouvel employé communal, Firmin Roussel.



Voeux de la municipalité - dimanche 12 janvier à 15h30 à la salle de convivialité

Le conseil municipal sera heureux de vous accueillir lors d'un temps d'échange autour de la vie locale, son quotidien, ses projets et de partager la galette des rois dans la bonne



Mutuelle Just ouverte aux habitants intéressés

La CCAVM a conventionné avec la Mutuelle Just afin de proposer aux habitants de la CCAVM un dispositif de mutuelle santé spécialement négocié par vos collectivités pour vous faire économiser de l'argent sur votre complémentaire santé.

Pour en savoir davantage sur la mise en place du partenariat avec la Mutuelle Just, des réunions publiques et des permanences seront tenues par les conseillers de la mutuelle. Les dates, connues prochainement, vous seront communiquées.

<https://www.just.fr/offres/offre-sante-habitant-mutuelle-communale>

ou contactez les conseillers de la Mutuelle Just au 0 809 546 000



Pour nous joindre : par courriel à mcohons@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 25 84 79 44 / 06.86.80.35.99. Secrétariat de mairie- 14 rue Candrée – ouvert les lundi et jeudi de 9h à 11h45. Retrouvez nos actualités sur www.cohons.fr, sur Facebook et l'application à télécharger sur vos smartphone Panneapocket.